

Procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2020

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : Mme SAMBA à M. BOUTRY

Ouverture de la séance à 18 H 05

Désignation de la secrétaire de séance : Mme NAZEF

M. le Maire annonce une minute de silence suite au décès de M. Alain SCHEYDER le 29 mars dernier et souhaite, en présence de Mme Scheyder, lui rendre hommage en retraçant son engagement politique en temps qu'élu limayen. M. Scheyder a été élu conseiller municipal de 1989 à 1995, nommé délégué à la culture à compter du 9 septembre 1993, puis Maire adjoint à la culture de 1995 à 2001 et conseiller municipal de 2001 à 2008.

M. le Maire annonce la prise de fonction de Monsieur TRINQUIER, directeur général des services.

M. le Maire indique que trois délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour et ont fait l'envoi d'une transmission par mail le 14.12.2020 dans l'après midi et remis en format papier dans les boîtes aux lettres des élus. Il s'agit des délibérations portant sur :

- * le rapport d'utilisation pour l'année 2019 du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France,
- * le rapport d'utilisation pour l'année 2019 de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,
- * la dérogation municipale au principe du repos dominical des commerces de détail et des hypermarchés

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/11/2020 :

Mme Dumoulin intervient pour préciser que lors du vote de la motion sur les compétences de proximité (délibération 73/2020) du conseil municipal du 26.11.2020, M. le Maire en réponse à sa question avait indiqué que les élus de Limay s'étaient abstenus lors du vote de la délibération sur la convention intercommunale d'attribution de logements sociaux à la communauté urbaine, or, ayant vérifié auprès de la communauté urbaine, elle déclare que les élus de Limay avaient voté pour.

Vote : 24 voix pour, 5 contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), 4 voix abstention (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

DECISIONS :

132/2020 : M. Duprat intervient sur le contrat de prêt d'1 500 000 € et considère que cela implique un déficit public de l'ordre de 7 à 8 % et que la situation financière de la commune est préoccupante.

M. le Maire indique que la crise sanitaire a des répercussions sur les crédits de fonctionnement de la commune. La ville est endettée un peu au dessus de la moyenne de la strate mais qu'également la fiscalité est plus faible à Limay, ce qui oblige à emprunter pour que les investissements soient financés. Ces questions seront débattues lors des prochains conseils municipaux et notamment lors de la présentation du projet pluriannuel d'investissement et que les mesures seront prises pour que les investissements soient en partie financés par l'autofinancement.

Arrivée de M. BOURÉ à 18 h 23.

131/2020 : Mme Dumoulin s'étonne de la signature d'une convention en plein confinement et souhaite avoir des explications sur la convention pour l'écriture d'un texte dans le cadre de l'exposition intitulée « Mythologie Noire » du 5.11.2020 au 13.12.2020 aux réservoirs, alors que cette exposition n'a pas eu lieu.

M. le Maire donne la parole à Mme Asselin (directrice générale adjointe des services) qui répond que la démarche avec l'artiste d'écriture du catalogue d'exposition était engagée et que le catalogue a été réalisé, il est donc normal que ce travail soit rémunéré. L'exposition a été repoussée et sera présentée au public dès que les conditions sanitaires le permettront.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction Générale des services :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal

75/2020

M. le Maire indique que ce règlement a fait l'objet d'un débat lors de la commission générale du 14.12.2020, que certaines demandes de modification ont été prises en compte et que le règlement modifié a été transmis par mail le 15.12.2020 dans l'après midi et remis en format papier dans les boîtes aux lettres ce jour.

M. Boutry réitère sa demande évoquée lors de la commission générale. Pour l'article 16, il avait proposé que le public ait le droit à la parole en fin de séance et que même si M. le Maire a indiqué que c'était couramment appliqué, M. Boutry souhaite que cette mention soit inscrite dans le règlement.

M. Duprat demande une tolérance sur l'application de ce règlement et est du même avis que M. Boutry sur la prise de parole du public. Il indique que le fait de mentionner que chaque conseiller municipal ne peut poser qu'une question est limitant pour les groupes de l'opposition.

Mme Dumoulin remercie d'avoir pris en compte certaines des propositions de l'opposition et demande que la commission générale soit étoffée d'autres sujets, comme par exemple les délibérations traitant des sujets d'urbanisme.

M. Maillard indique que dans le précédent règlement intérieur, le nombre de groupe et leur dénomination était cité, et demande que ces éléments soient repris dans ce nouveau règlement.

M. Le Maire accède à la demande de M. Boutry : l'article 16 sera ainsi complété par :

Le Président de la séance a la possibilité de donner la parole au public en fin de séance du conseil municipal.

A la sollicitation de M. Maillard, M. le Maire indique que la reprise de ces éléments oblige de corriger le règlement et de le présenter à nouveau en délibération au conseil municipal en cas de création d'un nouveau groupe ou de modification de la dénomination du groupe.

M. le Maire accède à la demande et l'article 30 sera ainsi complété :

Le conseil municipal est composé de 3 groupes :

* le groupe de la majorité « Limay avance pour vous et avec vous »

* les groupes de l'opposition : «Limay demain 2020» et «un nouveau souffle pour Limay».

Mme Dumoulin demande confirmation d'avoir la possibilité d'une prise de parole en début de séance sur un sujet lié au conseil municipal. M. le Maire indique que c'est possible dans le respect du règlement intérieur.

Vote : unanimité

Direction des Ressources humaines :

- Autorisation d'exercice d'une activité accessoire **76/2020**

M. Duprat précise qu'il s'agit d'une pratique classique à déroger à l'exclusivité de service pour un agent. Il souhaiterait avoir un état des lieux annuel sur ce sujet et notamment le nombre de personnes concernées.

En 2020, 3 agents sont concernés par ce dispositif.

Vote : unanimité

- Indemnité de chaussures et de petit équipement (I.C.P.E.) **77/2020**

M. Boutry demande pourquoi cette indemnité n'est pas étendue à d'autres missions d'accueil, par exemple le conservatoire à rayonnement communal, la médiathèque, la salle d'exposition des réservoirs....

M. le Maire indique que les agents doivent répondre à des critères et que le choix s'est porté sur ces missions précises. Néanmoins, la volonté politique est de favoriser la fourniture d'EPI (équipement de protection individuelle) afin que chaque agent ait les équipements adaptés.

Une étude est en cours pour compléter les EPI déjà attribués.

Mme Dumoulin demande si c'est la 1ère année où cette indemnité est accordée. M. le Maire précise que l'indemnité était versée de manière historique et ne correspondait plus aux textes en vigueur.

Vote : unanimité

- Modification du tableau des effectifs **78/2020**

M. Maillard indique que le tableau des effectifs découlant de la gestion de la majorité et du budget, son groupe votera contre.

Mme Dumoulin précise que son groupe s'abstiendra car la gestion des ressources humaines découle de la responsabilité du Maire.

Vote : 24 voix pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), 4 voix contre (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

Direction Financière :

- Décision modificative n° 3 – Budget Ville

79/2020

M. Maillard indique que son groupe votera exceptionnellement cette décision modificative puisque c'est une dépense de la ville qui est compensée par une recette d'un montant identique versé par le Département et n'a donc aucune incidence sur le budget.

Mme Dumoulin précise que son groupe aura la même position puisqu'il s'agit juste d'un jeu d'écriture. Elle informe l'assemblée que le département réfléchit à un dispositif identique pour les commerçants impactés par la 2ème crise sanitaire.

M. Nedjar relève que sur le 1^{er} dispositif, les commerçants qui ont essayé de rester ouverts en faisant de la vente à emporter n'ont pas pu obtenir l'aide et qu'il serait nécessaire que cette disposition soit revue par le Département.

Vote : unanimité

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2021 de la Ville

80/2020

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »

81/2020

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Taxe sur la publicité extérieure (T.L.P.E) – Tarif 2021

82/2020

Mme Dumoulin indique que GPS&O va mettre en place un règlement sur la publicité extérieure et demande s'il est possible d'avoir celui existant sur la ville.

Le règlement communal de la publicité et des enseignes de la commune de Limay sera envoyé avec le présent compte rendu.

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Taxes et redevances communales 2021 applicables au 1^{er} janvier 2021 – Budget Ville & Budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »

83/2020

Mme Dumoulin suggère la mise en place d'une gratuité pendant 1 ou 2 mois lors de l'installation de nouveaux commerçants sur le marché alimentaire, ainsi que la gratuité pour les assemblées générales des associations. Elle aurait souhaité la mise en œuvre d'une différence plus importante entre les tarifs limayens et extra muros. Mme Dumoulin s'interroge sur le loyer réclamé à L'IFEP (association «insertion formation éducation prévention»), alors que le Département prend en charge la totalité de la subvention à cette association qui intervient gratuitement sur la ville.

Elle souhaiterait avoir la superficie des logements.

M. le Maire rappelle que les tarifs des emplacements sur le marché alimentaire ont fait l'objet d'une baisse importante afin d'être plus attractif (moins 30% pour les abonnés en septembre 2015 et moins 42, 85% pour les occasionnels en novembre 2016).

Le tarif appliqué aux associations pour les assemblées générales est très symbolique (22 €) et s'applique uniquement aux salles polyvalentes. La gratuité est appliquée sur d'autres petites salles de réunion par exemple la salle de réunion des préfabriqués Delaune.

Sur la tarification des extra-muros, M. Le Maire pense que sur le territoire GPS&O qui s'affirme, il y a lieu d'avoir une tarification qui ne soit pas dissuasive pour les extra-muros.

Pour l'IFEP, le loyer annuel est faible (1 799.57 €), la commune dès l'origine participait à hauteur de 30 % du montant total de la subvention de fonctionnement à cette association et le département à 70 % alors que les autres communes ne participait qu'à 20 %.

Le tableau des surfaces de chaque logement sera joint au présent compte rendu.

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :

Direction des Services techniques :

- Servitude conventionnelle au profit d'Enedis sur une parcelle située rue G. Clémenceau

Vote : unanimité **84/2020**

- Acquisition d'un terrain sur l'île de Limay – Parcelle BM 39 **85/2020**

M. Duprat demande quel est le projet d'utilité publique.

M. Nedjar indique que la ville procède à l'achat des parcelles au fur et à mesure des ventes depuis de nombreuses années sur la base d'un projet qui date de 2004 à vocation de zone de loisirs et de jardins familiaux. Le projet sera revu le moment venu.

Vote : unanimité

- Accord-cadre à bons de commande de fournitures de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de Limay **86/2020**

M. Maillard s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas de lot consacré aux produits bios et circuits courts.

M. Nedjar indique que sur chaque lot, il existe des produits bios. Pour les circuits courts, le code de la commande publique ne permet pas de privilégier les producteurs locaux. D'autres types de dispositifs sont en cours de réflexion avec des systèmes de partenariat et qui seront menés dans le cadre du programme municipal.

M. Duprat s'étonne qu'aucun fournisseur ne provienne du département et s'interroge sur ce qui dissuade les producteurs locaux à répondre.

M. Nedjar indique que dans le cadre du respect du code de la commande publique, il n'y a pas la possibilité de communiquer plus particulièrement aux entreprises locales.

Néanmoins, rien n'empêche à posteriori de voir avec les entreprises qui ont retiré les dossiers pour quelles raisons elles n'ont pas répondu à ce marché public.

Mme Dumoulin indique qu'en plus du lot infructueux certains lots n'ont obtenu qu'une seule proposition. Elle s'étonne de la variation des montants indiqués sur les montants consommés pour chaque lot où certains lots ont connus une forte augmentation en 2020 alors que le service de restauration scolaire a été réduit sur deux mois et demi, lié à la crise sanitaire.

M. Nedjar indique que les services ont répondu aux questions lors de la commission d'appel d'offres et que des éléments complémentaires seront apportés.

Mme Dumoulin souhaite avoir les éléments sur l'augmentation de 60 % du montant de l'achat de viande de volaille fraîche par rapport à 2019, indiqué dans le rapport de la commission d'appel d'offres.

Il y a eu une erreur dans le report des montants dans ce rapport. Les montants indiqués lors de la commission d'appel d'offres étaient : 2018 : 3 093 €, 2019 : 10 400 € et 2020 : 16 541 €. Après vérification, les chiffres sont les suivants : 2018 : 13 093 €, 2019 : 10 400 € et 2020 : 3 576 €. Pour 2018, il s'agit d'une faute de frappe, pour 2020 c'est le montant prévisionnel d'achat qui a été indiqué et non le réalisé.

Pour 2020, la baisse s'explique par la baisse de rationnaire due au confinement mais aussi par l'achat privilégié de viande surgelée. Les effectifs ayant été très variables, le surgelé permet un ajustement des rationnaires au dernier moment et de pallier aux difficultés d'approvisionnement que le service a pu rencontrer sur la période de confinement.

Vote : unanimité

- Signature d'une convention avec Action Logement et GPSEO dans le cadre du volet Habitat du dispositif Action Cœur de Ville **87/2020**

M. Maillard relève que cette convention a certains points positifs notamment sur la rénovation des locaux et la lutte des logements insalubres. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de précision sur les possibilités de création de logements supplémentaires.

M. Duprat considère que certains sujets ne sont pas suffisamment détaillés et que les propriétaires concernés par des logements à réhabiliter n'ont pas l'information et n'ont pas été concertés.

Mme Dumoulin estime que ce sujet aurait du faire l'objet d'un examen en commission générale compte tenu des nombreuses interrogations et souhaite savoir comment les zones ont été définies.

M. Nedjar précise que la convention sert juste à donner l'autorisation à l'opérateur financé par Action Logement d'approcher les propriétaires et est en amont des procédures qui peuvent exister sur d'autres territoires. C'est un levier pour mettre en œuvre le projet de rénovation du centre ville. Les zones ont été définies suite à un diagnostic complet du bâti du centre ville. Une information sera faite auprès des propriétaires de l'opportunité de vendre leur bien.

Le nombre de création de logement ne sera défini qu'en fonction des projets présentés.

Mme Dumoulin explique que son groupe est d'accord sur le principe mais considère que n'ayant pas eu toutes les informations nécessaires, son groupe s'abstiendra.

Vote : 24 voix pour, 9 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

➤ Rapporteur : M. Bouré, adjoint au Maire :

Direction des Ressources humaines :

- Définition de projet identifié et création d'un emploi non permanent, nécessaire à la réalisation de ce projet **88/2020**

M. Maillard indique qu'il s'agit d'un emploi précaire et que compte tenu de l'ampleur de la tâche à réaliser, il semblerait nécessaire de créer un emploi pérenne. Il s'étonne que le diplôme requis ne soit pas précisé à vocation culturelle et demande si le recrutement est en cours. Son groupe estimant qu'il y a nécessité de créer un emploi pérenne, votera contre.

M. Bouré indique que si l'emploi n'est pas pérenne c'est qu'il s'agit d'une période de transition permettant d'estimer les besoins dans ce domaine. Pour les diplômés, malgré une ouverture importante de ce profil de poste, il y a peu de candidatures à ce jour.

Vote : 24 voix pour, 9 voix contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction des finances :

- Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – année 2019 **89/2020**

Vote : pas de vote

- Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France – Rapport d'utilisation pour l'année 2019 **90/2020**

Vote : pas de vote

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction population :

- Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail et des hypermarchés : liste des dimanches 2021 **91/2020**

Mme Dumoulin votera pour, en cohérence avec son vote en conseil communautaire.

M. Maillard ne voit pas l'intérêt de cette délibération qui est passée chaque année, car le centre commercial Carrefour est ouvert sans dérogation tous les dimanches matin. Comme chaque année son groupe votera contre afin de protéger les petits commerces de centre ville.

Vote : 29 voix pour, 4 voix contre (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose de répondre aux questions diverses que chaque président de groupe a adressé par mail avant la séance du conseil municipal :

Questions diverses du groupe de Mme Dumoulin adressées par mail :

1. Des enfants de l'école Jules Ferry tombent dans la cour de l'école en glissant sur des feuilles mortes qui n'ont pas été ramassées depuis un certain temps, pouvez-vous nous dire quand le nettoyage sera effectué afin que cela ne se reproduise plus et d'éviter tout risque de blessures ?

M. le Maire précise que la cour de l'école Jules Ferry est nettoyée (avec la balayeuse) au moins 2 fois par semaine : le lundi matin avant l'ouverture et le mercredi, cela de manière systématique (y compris au cours des dernières semaines).

La plupart du temps un 3ème passage est organisé le vendredi matin (de manière moins systématique mais tout de même régulière).

2. **Pourquoi ne figure-t-il pas la mention « conseil municipal » sous nos noms sur les portes noms de table ?**

M. le Maire indique que cet ajout sera fait pour le prochain conseil municipal.

3. **Pourrions-nous avoir le détail des dépenses non réalisées du fait du COVID : suppression des animations qui étaient dans le budget 2020 (spectacles, patinoire, fête de la fraternité, sorties....), diminution des denrées pour la cantine du fait de la fermeture des écoles, diminution des fluides liées à la fermeture des écoles et des gymnases, des certains bâtiments publics comme les écoles ?**

Le travail est en cours. Le détail complet sera présenté en même temps que les comptes administratifs (juin 2021)

4. **Monsieur le maire, pourquoi n'avez-vous pas encore désigné les représentants du CLSPD ? Si vous jugez inutile de le réunir, car il n'a été réuni que 2 fois dans le dernier mandat, vous devez vous conformer à la loi en nommant les représentants (la crise sanitaire n'empêche nullement de désigner des représentants) et en le réunissant en séance plénière 1 fois par an. L'échelon intercommunal n'est pas le bon échelon pour évoquer ces sujets. Je vous avais fait cette demande par mail la semaine dernière, j'espérais que vous nous proposeriez une délibération en ce sens. La prévention de la délinquance et la sécurité n'est pas un sujet qui mérite qu'on y travaille et je le regrette.**

Le CLSPD est un sujet important et la dernière réunion qui a eu lieu récemment répondait à une situation urgente aux abords du lycée qui justifiait l'organisation d'un CLSPD au format restreint.

M. le Maire a demandé au pôle prévention tranquillité de travailler à un nouveau règlement intérieur tenant compte de la mise en place du CISP et du choix de Limay de maintenir un CLSPD communal (qui reste facultatif).

Les élus de l'opposition seront sollicités pour participer aux séances plénières.

Questions diverses posées par le groupe de M. BOUTRY adressées par mail :

- 1. Qu'en est-il du projet de reconstruction du centre commercial de la Source ? cela fait 1 an que le parking est fermé alors qu'il est très utile pour les écoles.**

M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier notamment sur la mise en œuvre du projet, des recherches de financements et la multiplicité des partenariats sur ce dossier.

M. le Maire explique que l'Agence Nationale Cohésion Territoriale (ex EPARECA) était jusqu'à hier (le 15.12.2020) en consultation des entreprises.

Si tous les lots sont fructueux, le planning est le suivant :

- Préparation du chantier en février 2021
- Démarrage travaux en mars 2021
- Livraison "coque vide" décembre 2021 – janvier 2022
- Aménagement intérieur février – mars 2022
- Ouverture potentielle des premiers commerces mars – avril 2022

Si un lot est infructueux ou que les offres sont supérieures aux enveloppes des travaux entraînant une procédure de négociation, le planning ci-dessus sera décalé de quelques semaines.

20 h 36 départ de M. DUPRAT qui donne pouvoir à Mme LE LEPVRIER.

- 2. Les riverains de l'école Jean Zay subissent régulièrement le désagrément des déclenchements intempestifs de l'alarme de l'école. Une intervention pérenne est-elle prévue pour éviter ces déclenchements ?**

Les services n'ont pas connaissance de problème récurrent sur le système d'alarme de ce site et vont procéder aux vérifications du système.

- 3. Une piste cyclable a été créée entre Issou et le carrefour de LIDL en entrant sur Limay. Est-il prévu de continuer cette piste cyclable ? Jusqu'où ? Sous quels délais ?**

Ce projet de piste cyclable est sous maîtrise d'ouvrage du Département. C'est une liaison entre Issou et Limay, le long de la RD 190. Il est effectivement prévu un prolongement sur Limay, jusqu'au rond-point de la Marmite, pour la reconnecter à la coulée verte. En revanche nous n'avons pas d'élément de calendrier à ce jour.

- 4. Au sein de la Majorité qui va siéger au CIG ?**

M. Florin s'est porté candidat à un siège au sein des instances paritaires du Centre Interdépartemental de Gestion et est en attente de la réponse du CIG

➤ **Séance à huis clos :**

Direction Population :

- Demande de rétrocession de la concession Case Columbarium n° FKO140 **92/2020**

Vote : unanimité

Prochain conseil le 10 février 2021. L'heure sera déterminée en fonction des conditions sanitaires.

Fin du conseil Municipal à 21 h.